

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame KERROGUES Joanne, Maire.

Etaient présents : KERROGUES Joanne, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, LE CERF Frédéric, LABARRE Magalie, BASSET William, ROPERS Manon, PENNEC Kévin, PIERRES Manuella, FAMEL Jonathan, TREBOUTA Christophe, EVEN Marina

Absente excusée : ROLLAND Mathilde

Secrétaire de séance : ROPERS Manon

Nombre de membres : 15	Date de la convocation : 08/09/2026
Nombres absents : 1	Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 14	

3.Désignation Représentant au COPIL-Convention Territoriale Globale-Services aux familles :

Madame le Maire explique qu'il convient de nommer un représentant au COPIL-CTG-Service aux Familles.

Il s'agit ici de désigner un membre du Conseil Municipal qui siégera au sein du Comité de pilotage pour la Convention territoriale globale (CTG). Cette Convention, signée avec la CAF a déjà accompli tout un travail de diagnostic et un plan d'actions destinées aux familles du territoire. 6 grands thèmes sont abordés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, le handicap et l'accès aux droits.

Le délégué sera ainsi l'interlocuteur privilégié pour la transmission d'actualités en lien avec les services aux familles, pour réaliser des remontées de terrain afin d'alimenter l'observatoire territorial et pour participer à des réunions ponctuelles. Un dépliant a été transmis en mairie définissant les objectifs et les missions de ce délégué.

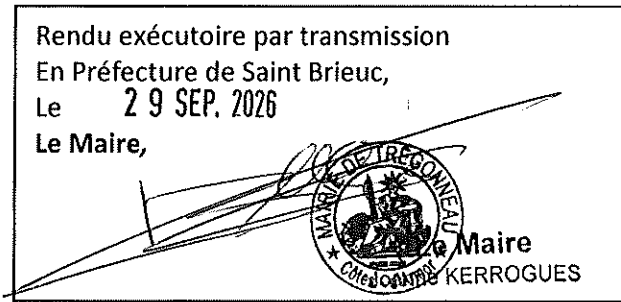
Il ne s'agit pas de délibérer sur le sujet mais de désigner un membre du Conseil qui siégera à cette commission.

Pour information, cela peut-être la même personne que celle qui siégera à la Commission Famille, Solidarité, Santé et Cohésion humaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

De NOMMER Mme ROPERS Manon correspondante communale au COPIL CTG-Services aux familles.

Fait à TREGONNEAU, le 2.9.SEP. 2026



Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,
Le 29 SEP. 2026
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

